

LE FRANÇAIS EN TUNISIE

ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE ET LEXICALE

Résumé de thèse soutenue à l'Université de Provence

Habiba Naffati

La Tunisie s'inscrit parmi les pays ayant en commun l'usage du français. On peut cependant s'interroger sur sa place dans l'espace francophone puisque le français n'y possède aucun statut officiel. L'arabe, langue maternelle de 99% des Tunisiens, constitue la seule langue officielle du pays. Cette très forte unité linguistique autour de l'arabe occulte souvent la présence réelle du français dans le paysage pluriculturel de cet ancien protectorat français.

Notre thèse visera donc à mieux cerner la place exacte du français, sa situation, ses représentations et sa configuration. Existe-t-il, en Tunisie, un français spécifique né d'une évolution dans un espace géographique différent ? Ce français possède-il une norme endogène ?

Afin de répondre au mieux à ses interrogations notre travail s'articule sur deux axes, sociolinguistique et linguistique. L'étude sociolinguistique constitue un préalable indispensable en ce qu'elle permet d'évaluer la situation du français en contexte tunisien. L'étude proprement linguistique du français en Tunisie révèle pour sa part une spécificité qui ne se situe pas tant au niveau morphosyntaxique qu'au niveau lexical. Or, à ce jour, l'approche de ce domaine n'a suscité que très peu d'études malgré l'importance qu'il revêt dans la lisibilité et la compréhension de ce français pour un public étranger à la réalité tunisienne. Les rares travaux concernant directement la Tunisie, principalement ceux de Camoun (1978) et de Keil (1990), se limitent à de simples articles relevant le phénomène et l'envisageant comme sujet d'étude. Cependant, Keil, ayant davantage développé la question, met l'accent sur l'urgence à combler cette lacune. Nous nous proposons donc de constituer, à partir d'un corpus francophone, un inventaire des particularités lexicales du français en Tunisie ainsi qu'une étude de ces particularités.

L'étude sociolinguistique, de nature descriptive, se présente sous deux angles, diachronique et synchronique. En outre, elle s'oriente en fonction de nos objectifs lexicaux qui reposent eux-mêmes sur une lexicologie différentielle suivant le modèle de l'*IFA* (1983).

La première partie de notre thèse, essentiellement sociolinguistique, révèle, sur le plan historique, une présence très ancienne des langues latines, en Tunisie, en cohabitation avec les langues chamito-sémitiques. Pendant la période coloniale cette bipolarité se focalise sur le français et l'arabe, langue présente depuis les conquêtes arabes (VII^e s.). Durant le Protectorat, le français s'impose à travers les institutions, particulièrement l'éducation qui en fut un fort vecteur de diffusion. L'attachement du Tunisien à l'arabe, langue maternelle, n'est cependant pas affecté et la lutte constante

et tenace pour sa conservation ajoutée à un patrimoine pluriculturel et plurilingue ont pour conséquence une succession de générations de bilingues tunisiens constituant la force motrice du mouvement d'indépendance. La Tunisie indépendante fait le choix de maintenir le bilinguisme tout en s'orientant vers une arabisation graduelle. Paradoxalement, ce choix, dans une scolarisation démocratisée, a pour conséquence une augmentation sans précédent du nombre de locuteurs francophones.

Actuellement, le même processus d'arabisation se poursuit alors que le français reste bien présent dans le paysage linguistique du pays. Enseigné en langue seconde dès la troisième année du primaire, il est également la langue de l'enseignement des sciences et des technologies dans le secondaire et le supérieur. Sa présence se manifeste aussi dans le domaine économique et le domaine technologique ainsi que dans les médias et, dans une moindre mesure, dans la production intellectuelle. Le fort taux de scolarisation, qui atteint aujourd'hui 99%, permet d'estimer le nombre de francophones tunisiens à 2 370 000 (cf. *AFI*, 1997: 189).

Mais, pris entre la nécessité économique du français et le souci d'arabisation, l'enseignement du français des années 80 a suivi une orientation fonctionnelle qui a affecté fortement les compétences des locuteurs et a créé également une pratique langagière dépendant de la situation de production et du sujet abordé. Le sentiment linguistique constitue un facteur aggravant. En effet, la question de la langue française est à la source de conflits identitaires tant aux niveaux personnel que social et politique. Ces conflits linguistiques s'apaisent ou s'exacerbent suivant la conjoncture et plus particulièrement en fonction des relations franco-tunisiennes et franco-arabes.

Un tel contexte favorise une catégorisation des locuteurs déchirés entre authenticité et identité symbolisées par l'arabe, d'une part, et modernité et expansion économique symbolisées par le français, d'autre part. Notons par ailleurs le développement de l'anglais qui tend à prendre certaines fonctions du français, sans toutefois le menacer réellement. Bien qu'une catégorisation soit toujours à nuancer, un intérêt particulier se manifeste à l'égard de la langue française de la part des jeunes (par opposition à leurs aînés), des femmes (par oppositions aux hommes) et des classes moyennes et supérieures (par opposition aux milieux ouvriers ou paysans). Il n'en reste pas moins que, de manière générale, les Tunisiens vivent bien le bilinguisme .

Le marché linguistique tunisien révèle également un net écart entre productions orales et écrites. En effet, les Tunisiens entre eux, à l'oral, communiquent en arabe et, en cas de présence du français, la production langagière se caractérise par une alternance codique français/arabe, le plus souvent sur une base arabe. Ainsi, l'expression en langue française ne s'effectue réellement qu'à l'écrit, en complément à l'arabe. Comme ce français reste en général très normé au niveau syntaxique, sa particularité se situe principalement au niveau lexical.

À la lumière de ces données, il nous semble que s'il fallait dégager un français endogène, le référent serait le mésolectal écrit et sa caractéristique serait sa variabilité lexicale.

Ceci nous mène à notre seconde partie : l'étude lexicale.

Du fait de la situation sociolinguistique du pays, notre description se centre sur le mésolectal écrit. Ainsi, le dépouillement de la presse et de la littérature tunisiennes - de l'indépendance à nos jours afin d'ajouter à cette étude une dimension diachronique - constitue la principale source de notre corpus. Les dictionnaires de langue française et plus particulièrement le *Petit Robert* sont utilisés comme anti-dictionnaires. De cette sélection, nous retenons plus de huit cent "tunisianismes" classés par ordre alphabétique suivant la tradition dictionnaire.

À partir de cet inventaire lexical figurant en fin de thèse, une étude lexicale de ces particularismes est effectuée suivant deux axes, le premier sémasiologique, le second onomasiologique.

L'analyse sémasiologique s'organise suivant une classification des particularismes:

- Particularités lexématiques
- Particularités sémantiques
- Particularités grammaticales
- Particularités qui tiennent à des différences d'usage.

Il en ressort que les particularités lexématiques représentent le plus important procédé de création lexicale en fournissant 89% de la nomenclature et plus particulièrement les emprunt à l'arabe qui à eux seuls représentent 62% de l'inventaire.

L'analyse onomasiologique s'organise, quant à elle, en fonction de la productivité des domaines, suivant un ordre décroissant. Sur les onze thèmes sélectionnés, les domaines les plus productifs s'avèrent être les religions et croyances (16%), l'alimentation (13%) et la société (12%). Viennent ensuite la culture, l'économie, l'identité, la politique, administration et armée, l'habillement, la nature et géographie, l'habitat et enfin l'enseignement et éducation.

Qu'il s'agisse de l'analyse sémasiologique, révélant un fort recours à l'emprunt ou de l'analyse onomasiologique montrant une forte productivité des particularités dans les domaines où la réalité diffère nettement de la réalité française, l'étude lexicale confirme l'étude sociolinguistique. Le français, en situation de bilinguisme avec l'arabe, langue maternelle des Tunisiens (à l'exception de 1% de berbérophones), s'utilise surtout à l'écrit. Cette langue en contact révèle le manque majeur qu'éprouve le locuteur tunisien lors de sa pratique du français: la langue maternelle, porteuse de valeurs spécifiques et authentiques. Il comble ce manque par l'exploitation des potentialités offertes par le système des langues, en l'occurrence le français, particulièrement manifeste dans le recours massif à l'emprunt à l'arabe.

Que l'on définisse le français en Tunisie en terme de variété endogène ou, plus simplement, en terme de français possédant un répertoire lexical particulier, ce qui ressort de ce français et qui est à la source de cette spécificité, nous semble-t-il, est la volonté de faire de cette langue, une langue porteuse des valeurs tunisiennes. Ces valeurs peuvent s'étendre à l'échelle régionale voire continentale. Des études inter-maghrébines et inter-africaines des particularités lexicales du français devraient mettre en évidence ces spécificités communes, témoignage d'un dialogue de cultures ouvert.